



SNUIPP-FSU

**Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal**

Compte-rendu de la CAPD du 17 octobre 2006

(Les phrases en italique sont des commentaires sur le compte rendu)

● **Formation continue 2006-2007 (voir en pièce jointe les tableaux de départ en stage.)**

- 155 collègues ont émis des vœux, ce qui représente 309 candidatures à examiner.
- Rappel : Barème = AGS – nombre de semaines de stage déjà effectuées.
- Moyens de remplacement : 10 TMFC pour cette année + 29 PE2 qui effectueront un stage en responsabilité en janvier (sauf 5 d'entre eux qui seront en stage à l'étranger) et en mai.

(Le stage filé supprime des moyens conséquent à la formation continue : 29X3 semaines)

- Age limite de départ en stage : limité pour le moment à 54 ans, ils sera progressivement repoussé dans les années à venir en raison du retardement de l'âge de départ à la retraite.
- Décompte des semaines de stage : Le droit à formation continue est limité à 36 semaines dans la carrière professionnelle et à 4 semaines par an. Les candidatures individuelles sont décomptées du barème stage. En revanche les stages directeur, T1, habilitation en langue, CAPASH, CAFIPEMF, ou les stages hors temps scolaire ne sont pas décomptés.

Les délégués du personnel ont demandé à ce que les stages choisis par les T2 qui devraient faire partie intégrante de leur formation ne soient pas décomptés.. L'IA est d'accord sur le principe. De même, le stage AFPS sera désormais considéré comme indispensable à la formation d'un enseignant et ne sera plus décompté.

- Les délégués du personnel du SNUipp regrettent qu'il n'y ait plus de stage spécifique T2 et s'inquiètent pour l'avenir avec la nouvelle formation. Pour preuve, 10 T2 sur 41 ont postulé sur les stages de formation continue, ce qui, à nos yeux, semble démontrer une inadéquation des stages proposés aux besoins spécifiques de nos collègues débutants.

Attention : L'IA précise que si des problèmes de remplacement trop nombreux apparaissent, des stages seront supprimés. On peut craindre en effet que ça ne soit le cas, au vu des difficultés de remplacement qui se font jour dès ce début d'année !

A ce sujet, SNUipp et SE ont vivement protesté contre le fait qu'il devient difficile aux délégués du personnel d'assister aux commissions car ont leur fait valoir ainsi qu'aux collègues sur le terrain que leur remplacement ne pourra être effectué qu'au détriment d'un autre collègue. La conclusion s'impose : cela n'arriverait pas s'il y avait un peu plus de remplaçants.

● **Temps partiels :**

Deux collègues demandent après leur congé de maternité un temps partiel, accord de l'IA

● **Exéats et inéats accordés :**

- Blandine DEMORE obtient la Haute-Loire et Maryline BLANQUET arrive du Cher
- Marie TERRISSON obtient la Haute-Garonne et Stéphan MAURIN arrive de Seine St-Denis
- Amélie BOULARD obtient la Haute-Garonne et Sylvain MALLET arrive de Seine-et-Marne

● **Listes complémentaires :**

2 listes complémentaires seront embauchées le 06/11, leur affectation sera connue ultérieurement. Le rectorat n'embauchera qu'une nouvelle fois en janvier.

● **Service professionnels avant 18 ans.**

Les services effectués avant l'âge de 18 ans seront intégrés au barème AGS. (Cas des instituteurs entrés à l'Ecole Normale à 17 ans .)

● **Polémique sur les « nouveaux » programmes concernant la lecture :**

Le SNUipp a demandé à l'IA de faire connaître sa position sur l'application des textes concernant la lecture. L'IA a répondu que « ce qui se faisait dans le département semble convenir » et elle a demandé aux IEN de veiller à ce que les enseignants abordent tous les jours le code, sans oublier le sens, ce qui semble évident mais qui va mieux en le disant.

Toujours dans le chapitre lecture : le SNUipp aborde le problème soulevé par la parution d'un encart publicitaire qui incitait à la délation : les parents « victimes » d'un enseignant n'utilisant pas la méthode syllabique devaient dénoncer la méthode utilisée. (*Voir notre dernier bulletin*)

L'IA qualifie le procédé d' inacceptable et nous signale qu'elle a transmis l'information au recteur pour que lui-même en réfère au ministère. La présence sur le département d'un inspecteur général appuiera cette démarche.

Les délégués du SNUipp et du SE on conjointement demandé à l'IA que, pour conforter les collègues dans leur pratique quotidienne et dans leur relation avec les parents, elle leur envoie un message de soutien. L'IA réserve sa réponse. Nous trouverions regrettable que l'administration ne rassure pas les collègues sur ce point.

(En cas de problème, ne pas hésiter à prévenir son IEN et la section départementale du SNUipp.)

● **PPRE :**

La mise en place des PPRE, alors qu'elle n'est qu'en phase de diagnostic, pose déjà problème. Quel public concerné? Quel surcroît de travail? Absence des outils annoncés. Absence du trop «fameux» (et «fumeux»!) socle commun qui soit servir de base (et pourtant déjà en vente en supermarché).

L'IA se dit « consciente de ces difficultés ». Des animations pédagogiques et des stages de circonscription pilotés par Mme CARLUX traiteront du problème au mois de novembre.

Mais la question reste de savoir à quoi serviront ces PPRE, qui demandent un travail considérable, si aucun moyen ne permet de les mettre en place et qu'au final l'enseignant reste seul pour répondre aux difficultés rencontrées par l'élève ?

● **Frais de déplacement :**

L'administration s'engage à payer les frais de déplacement et de repas aux personnels pour ce premier trimestre 2006-2007. Elle s'engage, après multiples insistances syndicales (voir printemps 2006), à régler l'arriéré concernant les frais de repas sur le premier semestre 2006 (le remboursement risque d'être étalé...)

Pour les RASED : Après intervention du SNUipp, l'IA rappelle qu'il est du ressort des IEN de fixer les missions des personnels itinérants en fonction des enveloppes budgétaires. Ce n'est pas aux collègues d'expliquer dans les écoles pourquoi ils ne peuvent intervenir.

● **Stage filé et charte :**

Le SNUipp et le SE proteste contre le principe de la charte qui s'adresse aux collègues accueillant un PE2 en stage filé. Ni les directeurs ni les collègues à 80% ne se sont portés volontaires pour assumer la formation de nos jeunes collègues.

L'IA admet qu'il revient à chacun d'organiser comme il l'entend la liaison avec son collègue. La charte n'est donc proposée qu'à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme un référent obligatoire. Rien ne peut être exigé des collègues titulaires que le travail ordinaire de liaison, nécessaire sur un poste partagé.

Vos délégués SNUipp à la CAPD : Nathalie Moncanis,
Gérard Lagriffoul, Richard Gaillard, Erik Rousseaux